Ville de Lausanne
Office des permis de construire

Direction de la culture
et du développement urbain

Demande de travaux dispensés de permis de construire

(art. 103 de la LATC, 68a et 68c du RLATC)

1. Localisation de l'objet concerné par les travaux

Rue et n° :

NPA : Lausanne N° parcelle :

N° ECA : PPE ou copropriété : ☐ oui ☐ non Locataire : ☐ oui ☐ non

Patrimoine :

☐ Note 1/2, inscrit à l'Inventaire ou classé Monument Historique
→ **Autorisation spéciale de la DGIP-Monuments et sites (monuments@vd.ch) à joindre**

☐ Note 3/4, ensemble bâti, bâtiment à conserver dans centre historique, jardin historique
→ **Préavis favorable de la délégation à la protection du patrimoine (patrimoine@lausanne.ch) à joindre**

☐ Situé dans un périmètre ISOS avec un objectif de sauvegarde A/a

Patrimoine arboré :

☐ Arbre(s) à proximité des travaux ou des installations de chantier (à moins d'1,5m de la couronne d'un arbre)
→ **Préavis favorable du Service des parcs et domaines (territoires.constructions@lausanne.ch) à joindre**

Empiètement sur la limite des constructions ou le domaine public : ☐ oui ☐ non

2. Propriétaire du bien-fonds / bâtiment (obligatoire)

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n°:

NPA et localité :

N° téléphone : E-mail :

3. Requérant avec procuration (si différent du propriétaire)

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n°:

NPA et localité :

N° téléphone : E-mail :

4. Auteur du projet (si différent du propriétaire ou du requérant)

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n°:

NPA et localité :

N° téléphone : E-mail :

5. Destinataire des factures

Nom : Prénom :

Société :

Rue et n°:

NPA et localité :

N° téléphone : E-mail :

Service de l'urbanisme
rue du Port-Franc 18
cp 5354 - 1001 Lausanne
tél. 021 315 55 44
annonce.travaux@lausanne.ch

6. Typologie des travaux (veuillez cocher la case correspondante)

6.1 Constructions et installations de minime importance, non destinées à l'habitation ou à une activité professionnelle, et utilisées en lien avec le bâtiment principal situé à proximité :

- ☐ Bûchers, cabanes de jardin ou serres d'une surface maximale de 8m2 à raison d'une installation par bâtiment ou unité de maisons jumelles ou groupées
- ☐ Pergolas non couvertes d'une surface maximale de 12m2
- ☐ Abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6m2
- ☐ Fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes (au cas par cas)
- ☐ Panneaux solaires selon les conditions du droit fédéral.

6.2 Aménagements extérieurs, excavations et travaux de terrassement de minime importance tels que :

- ☐ Clôtures ne dépassant pas 1,20m de hauteur
- ☐ Excavations et terrassements ne dépassant pas 0,50m de hauteur et un volume de 10m3
- ☐ Démolitions de minime importance
- ☐ Pose ou renouvellement des équipements d'évacuation des eaux
- ☐ Assainissement d'un site dont les sols sont pollués aux dioxines
  → **Préavis favorable de la DGE (info.dioxine@vd.ch) à joindre**
  → **Plan d'élimination des déchets (article 16 OLED) à fournir**

6.3 Constructions et installations mises en place pour une durée limitée telles que :

- ☐ Constructions mobilières comme halles de fête, chapiteaux de cirque, tribunes et leurs installations annexes pour 6 mois maximum (si cela est en lien avec une manifestation, vous adresser au service de l'économie)
- ☐ Stationnement de bateaux, caravanes, Mobil-homes, non utilisés pendant la saison morte

6.4 Autres travaux sur le bâtiment :

- ☐ Réparations ponctuelles de la toiture/terrasse
- ☐ Réparations ponctuelles de la façade
- ☐ Réfection de peinture à l'identique
- ☐ Entretien ordinaire du bâtiment (réparation/remplacement volets, garde-corps, chéneaux, etc.)
- ☐ Remplacement de fenêtres, vitrines, portes avec valeur Uw max. 1,3W/m2K (façades rideaux non tolérées)
- ☐ Rénovations et rafraichissements intérieurs avec redistribution légère
- ☐ Transformations modifiant le nombre de logements sans changement d'affectation
  → **Détermination de l'office communal du logement (ppl@lausanne.ch) à joindre**
- ☐ Remplacement du producteur de chaleur à l'identique, avec puissance égale ou inférieure et même agent énergétique (producteur de chaleur électrique interdit)
- ☐ Installation de borne de recharge électrique pour véhicule (au cas par cas)
- ☐ Installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air à certaines conditions (sondes géothermiques exclues)
- ☐ Remplacement du producteur de chaleur par du chauffage à distance (CAD)
  → **Préavis favorable des SIL – CAD (raccordements@lausanne.ch) à joindre**

6.5 Changement d'affectation :

☐ oui Affectation existante : _____

☐ non Affectation nouvelle : _____

Si logement → **Détermination de l'office communal du logement (ppl@lausanne.ch) à joindre**

6.6 Rénovation de toiture (nouvelle couverture ou rénovation selon définition de l'art. 4 du RLVLEne) :

☐ Toiture à pans

→ **Préavis favorable des SIL – Division énergie (sil.energie@lausanne.ch) à joindre**

7. Objet de la demande – descriptif des travaux envisagés :

8. Signatures

Lieu : _____ Date : _____

Le propriétaire	Le requérant	L'auteur du projet

9. Documentation à joindre

- Devis des travaux ;
- Photographies avant travaux/état existant des zones touchées par les travaux
- Extrait cadastral avec indication en rouge des locaux/installations concernés
- Plans, coupes et esquisses utiles à la compréhension du projet
- Diagnostic amiante pour les travaux sur des constructions antérieures à 1991
- Accord écrit de l'administration PPE/copropriété (si concerné)

Si **des logements** sont concernés :

- Détermination de l'office communal du logement (ppl@lausanne.ch)

Si le bâtiment / la parcelle a une **note 1 ou 2** au recensement :

- Autorisation spéciale de la division cantonale monuments et sites (DGIP-MS) (monuments@vd.ch)

Si le bâtiment / la parcelle a une **note 3 ou 4** au recensement :

- Préavis favorable de la délégation communale à la protection du patrimoine bâti (patrimoine@lausanne.ch)

Pour **les toitures en pente** :

- Plans, coupes de la toiture indiquant les surfaces et le calepinage des éventuels panneaux solaires
- Formulaire EN-VD-2a et ses annexes, notamment le justificatif/calcul des valeurs U
- Préavis favorable des SIL – Division énergie (sil.energie@lausanne.ch)

Pour les **panneaux solaires** :
- Formulaire pour l'installation de panneaux solaires
- Documentation technique ou du produit

Pour les **pompes à chaleur (PAC) – 68c du RLATC** :
- Formulaire pour l'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air
- Documentation technique ou du produit
- Attestation Cercle Bruit : https://www.fws.ch/fr/cercle-bruit/

Pollution aux dioxines :
- Préavis favorable de la DGE (info.dioxine@vd.ch)
- Plan d'élimination des déchets (article 16 OLED)

Veuillez nous faire parvenir le formulaire complété et signé avec l'ensemble de la documentation par courriel à annonce.travaux@lausanne.ch. Conformément à l'art. 103 al. 5 de la LATC, chaque demande sera analysée dans un délai de 30 jours. Des compléments peuvent être exigés.

Information importante : Les demandes de travaux dispensés d'autorisation de construire sont soumises à un émolument fixe de 150.- dès le 01.11.2025. *Plus d'information en cliquant ici*.